

Affaire suivie par Nelly Rannou
n° DCLC/SERGE/BRGE/

NÎMES, le

09 MAI 2023

Téléphone : 04.66.36.43.43
Courriel : nelly.rannou@gard.gouv.fr

La préfète du Gard

à

Monsieur le maire de NÎMES
30000 NÎMES

Objet : Opération de revitalisation du cours d'eau « le Buffalon » -Cessibilité.

Réf : Courrier 2022/JL/179 en date du 23 octobre 2022 de l'ETPB Vistre Vistrenque

P.J : 1 arrêté de cessibilité

En réponse au courrier cité en référence, j'ai l'honneur de vous adresser un arrêté de cessibilité relatif au projet de revitalisation du cours d'eau « le Buffalon » sur les communes de Rodilhan et Nîmes.

Cet arrêté devra être **affiché** en mairie pendant une durée d'un mois. Je vous remercie de bien vouloir me retourner un **certificat** attestant de cette formalité.

Bien à vous,

La préfète,

Pour la préfète,
Le secrétaire général


Frédéric LOISEAU